



# PREPARATION A LA CERTIFICATION POUR

## Assurer les opérations comptables au quotidien

### RNCP37121BC01

#### **Le programme de formation**

La formation a pour objectif préparer le candidat au passage de l'examen du bloc de compétences 1 « Assurer les opérations comptables au quotidien » par le candidat du Titre Professionnel Comptable Assistant de niveau 4 (équivalent BAC +2), RNCP37121 enregistré le 05/12/2022, délivré par le Ministère du Travail.

#### **Public visé**

- Secrétaire comptable d'un service (commercial, achats, logistique, etc.) dans une PME ou une grande entreprise
- Secrétaire assistant dans une TPE en charge de tout l'administratif et de la comptabilité, interface de l'entreprise avec l'expert-comptable
- Conjoint collaborateurs de dirigeants d'entreprises (commerçants, artisans, professions libérales) en charge de tout l'administratif et de la comptabilité, interface de l'entreprise avec l'expert-comptable

#### **Pré requis**

Aucun

#### **Objectifs du programme**

- Assurer la gestion administrative et comptable des clients
- Assurer la gestion administrative et comptable des fournisseurs
- Assurer la gestion administrative et comptable des opérations de trésorerie

#### **Modalités pédagogiques**

Formation personnalisée réalisée entièrement à distance comprenant 5 volets :

1. 4 parcours de e-learning comprenant au total 123 vidéos de formation enregistrées par 42 experts différents.
2. 4 examens réalisés en ligne à la fin de l'étude de chaque parcours avec délivrance d'une note
3. Etude et test final d'un livre (Comptabilité générale) sous format électronique qui complète les parcours de formation.
4. Entretiens individuels en visio avec un responsable technique et pédagogique. Compléments de formation avec Google et ChatGPT. Lors des rendez-vous programmés en visio conférences, le consultant formateur référent répond aux questions éventuelles des apprenants, aide le candidat à réaliser son dossier professionnel, l'informe des modalités de l'examen et le prépare au déroulement de l'examen devant le jury. Les ECF sont établis par le responsable pédagogique de FORCES à partir du référentiel d'évaluation de la formation, du programme de formation et des notes des examens réalisés en ligne à la fin de chaque parcours de formation.
5. Exercices de préparation à l'examen de certification à partir d'annales.

#### **Contenu du programme**

4 parcours de e-learning enregistrés par 42 experts différents

- J'assimile les bases de la comptabilité – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'enregistre les opérations comptables quotidiennes – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'optimise la tenue de ma comptabilité – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)
- J'acquiers les bases de la fiscalité – [Télécharger le parcours \(PDF\)](#)

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

## **Modalités d'admission**

Admission après entretien

## **Certification**

Préparation au passage de l'examen du Bloc 1 du Titre professionnel Comptable assistant.  
[Voir sur ce lien les conditions d'examen de certification pour obtenir un titre professionnel](#)

Equivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : voir le détail de cette formation sur <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37121/> et sur <https://www.onisep.fr/ressources/univers-formation/formations/lycees/tp-comptable-assistant>

Si le candidat soutient l'examen de certification à l'issue de sa formation, l'inscription devra être réalisée en candidat libre et payée par le candidat au centre d'examen choisi.

## **TEMPS PROGRAMME DE FORMATION**

**Heures de e-learning : 40 H**

**Heures de tests de connaissances : 5 H**

**Etude du livre numérique : 40 H**

**Temps d'accompagnement par un responsable technique et pédagogique : 4 H**

**Préparation de la certification : réalisation des cas pratiques des annales des années précédentes et études des corrections : 15 H**

**Temps total de formation : 104 H**

**DUREE DU PROGRAMME DE FORMATION : 3 mois**

Forces recommande de se former de manière régulière environ 10 heures par semaine soit 1 heure ½ à 2 heures par jour suivant le rythme adopté. Chaque vidéo de formation dure de 8 à 12 minutes, elle est suivie de 3 à 5 tests de validation de connaissances. Vous pouvez donc étudier de 6 à 8 vidéos de formation par jour. N'hésitez pas à revoir une vidéo de formation si vous ne l'avez pas comprise.

Vous pouvez l'étudier autant de fois que nécessaire.

Prenez des notes au fur et à mesure de vos études.

A la fin d'un parcours de formation, vous devez soutenir un examen en ligne. Il vous est ouvert quand vous avez étudié toutes les vidéos du parcours. Les réponses justes sont notées 1, celles fausses 0.

Vous devez comprendre pourquoi vous avez répondu faux. Revoyez vos notes ou la vidéo.

Recherchez sur internet. Questionnez par mail votre responsable technique et pédagogique.

Pour l'étude des e-books qui complètent les parcours de formation en vidéo, en moyenne 40 heures d'études sont nécessaires. Chaque e-book fait l'objet d'un test de validation de connaissances.

## **PRIX DU PROGRAMME DE FORMATION**

Organisme de formation : [Demander les conditions de partenariat](#) – [commercial@forces.fr](mailto:commercial@forces.fr)

Particulier ou entreprise : [Demander un devis](#)

**1 040 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue, frais d'examen non inclus**

### **Raisons de choisir FORCES :**

Pédagogie innovante : e-learning ; e-books ; experts variés ; tests ; visios

Suivi pédagogique et technique par consultant confirmé

84% de réussite aux examens d'Etat

Notation 4,82/5 sur le CPF

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur [pedagogie@laformationpourtous.com](mailto:pedagogie@laformationpourtous.com) (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

**W W W . F O R C E S - L M S . C O M**

**Email : [commercial@forces.fr](mailto:commercial@forces.fr)**